



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18202
7 juillet 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

**LETTRE DATEE DU 7 JUILLET 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement libanais a décidé de demander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui vient à expiration le 19 juillet 1986, pour une nouvelle période de six mois, sur la base des dispositions des résolutions 425 (1978) et 426 (1978), ainsi que des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner que le Gouvernement libanais est convaincu que, malgré la situation qui règne actuellement dans le sud du Liban, résultant de la présence continue des forces d'occupation israéliennes, la FINUL, qui symbolise la volonté de la communauté internationale, reste un facteur indispensable de stabilité, et la meilleure alternative de paix et de sécurité dans la région, au moment même où de nouveaux efforts soutenus restent impératifs pour permettre à la FINUL de s'acquitter pleinement du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité depuis 1978.

Le Gouvernement libanais voudrait à cette occasion exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs et rendre hommage à la FINUL et aux pays qui fournissent des contingents, pour les efforts et les sacrifices qu'ils consentent pour servir la cause de la paix au Liban et dans la région.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité, et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. Rachid FAKHOURY